



Académie des sciences d'outre-mer

*Les recensions de l'Académie*¹

3e RPIMa, contre-insurrection : Algérie 1960-1962, les villes et le djebel / Général D. Roudeillac
éd. Lavauzelle, 2013
cote : 59.166

Le général Roudeillac, qui jeune lieutenant servit à la compagnie portée du 3° RPIMa, relate l'histoire de ce régiment, qui après s'être distingué sous le commandement des colonels Bigeard et Trinquier, est resté dans la légalité lors des barricades et du putsch, a poursuivi brillamment le combat contre l'ALN, puis contre les Tunisiens lors de l'affaire de Bizerte. Le colonel Bonnigal s'est tenu prudemment en retrait des Barricades en janvier 1960, et le colonel Guy Le Borgne a refusé de quitter Djidjelli pour rejoindre le putsch en avril 1961.

Parcourant toute l'Algérie de février 1960 à juillet 1961, le régiment a vécu 281 jours en opérations, infligeant des pertes de 362 tués et 418 prisonniers à l'ALN. Après avoir réprimé les manifestations de juillet 1961 à Alger, il est aérotransporté du 20 au 22 juillet à Bizerte dont il assainit la ville aux côtés du 2°RPIMa, du 8°RH et du 3°REI, sous la direction du colonel Lalande. De retour à sa base de Sidi Ferruch, il est le seul régiment parachutiste à reprendre les opérations ; il met 130 rebelles hors de combat, avant de conduire des opérations de contrôle après le cessez-le-feu, dont l'auteur remarque qu'il n'est pas respecté. Le 21 juillet 1962, il embarque pour la France et découvre à Carcassonne une caserne délabrée. Il aura eu 26 tués et 129 blessés en deux ans.

Formé à la contre-guérilla par Bigeard, le 3° RPIMa a retenu les leçons d'action politico- militaire et de contre-insurrection de Trinquier, que le colonel Le Borgne a mis en application avec le souci de l'efficacité opérationnelle. Le respect de la légalité n'empêchait pas les cadres d'être « tirillés » par l'évolution politique du conflit. Ils ont sauvé des Français disparus, et rapatrié les harkis de la 5ème compagnie.

Maurice Faivre



Les recensions de l'Académie de [Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/).
Basé(e) sur une oeuvre à www.academieoutremer.fr.